



Juin 2019

N° 2019 – 11

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 14 juin 2019

Nous remercions tous les adhérents qui ont dédié leur temps pour participer à cette assemblée générale.

Convocation pour 17h00, début 17h20

Présents : 35, Représentés : 18, Total : 53
Quorum de 65 non atteint



AG extraordinaire démarrée à 17h45

Rapport financier et rapport moral approuvés à l'unanimité

Rapport financier

- Membres : 128
- Recettes : 2.660 €
- Dépenses à fin mai : 2.063,43 €
- Solde caisse : 1.404,47 €
- Dépenses engagées en juin 2019 (80 + 36 + 59,52 + 300 = 475,52 => Solde réel **928,95 €**)
- Adhésions payées en AG : 660 €, pour 33 adhérents
- A noter le geste de 2 adhérents qui ont abondé leur cotisation de 300 et 10 € respectivement. Nous les en remercions pour leur générosité.

Rapport moral : document séparé distribué via la Brève de Lympia n° 2019 - 10

Questions - réponses sur les activités de l'exercice écoulé

Bien entendu, les dernières enquêtes relatives à la pollution due aux paquebots confortent notre position et nos revendications. Nous participons aux activités de la Commission de la Proximité et de l'Environnement du port de Nice ainsi qu'à celles de la Commission de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de la région Sud PACA - Provence Alpes Côte d'Azur et de la Commission de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes.

Il faut bien le dire, ces réunions se multiplient et usent à la longue les participants, d'autant que les résultats se font attendre en dehors d'un futur mirifique promis par les autorités gouvernementales.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr



Toutefois, nous avons discuté au sein de ces commissions, à Marseille, à Toulon, à Nice, à Sophia Antipolis, à Aix en Provence. Nos idées sont connues, nous sommes reconnus comme des interlocuteurs valables. D'autant que les rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé et celui de la Cour des Comptes de l'Union Européenne confortent nos réclamations, en particulier en matière de mesures :

- **Réclamation n°1** - Mesures des relevés de la qualité de l'air par 10 minutes ou ¼ d'heure (rapport de la Cour des Comptes de l'Union Européenne, spécial n°3, 2018). En effet, les moyennes horaires lissent les pollutions violentes survenant à plusieurs reprises dans la journée sur des temps courts, or les corps auront quand même été soumis à la fin de la journée à des épisodes totalisant une ou plusieurs heures de dépassement des normes, passant inaperçues lors de relevés horaires ;
- **Réclamation n°2** - Mesures des particules ultrafines de 10µ, 2,5µ, 1µ et inférieures, par masse et aussi, **par dénombrement**, conformément aux normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé, rapport Nairobi, 6 décembre 2017 et la Cour des Comptes de l'Union Européenne (rapport spécial n°3, 2018 « **Pollution de l'air : notre santé n'est pas toujours suffisamment protégée** »).

Cependant, le passage au carburant à 0,1% de teneur en soufre se fait attendre, l'électrification des quais aussi. Pourtant l'expérience menée à Ajaccio par la compagnie de ferries La Méridionale, montre qu'il est possible d'alimenter à quai des navires grâce à la production d'électricité par générateur électrique fonctionnant au Gaz Naturel Liquéfié.

Peut-être que les résultats des actions juridiques en cours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne et le Conseil d'Etat changeront les choses, forçant enfin, les autorités à agir plus rapidement et plus sérieusement.

Discussions sur les actions à mener au cours du nouvel exercice qui vient de commencer le 1^{er} juin 2019

Le chemin parcouru depuis la création de l'ANQAEV a été reconnu par une grande majorité d'adhérents essentiellement par la diminution des nuisances subies. En effet, Corsica Ferries a annoncé une diminution de l'ordre de 40 % par rapport à 2018 et Moby Lines a quitté le port de Nice en janvier 2019 pour Toulon et l'Italie. Nous avons été encouragés à continuer nos pressions sur la CCI, la Métropole afin de respecter notre qualité de vie à nous riverains du Port de Nice.

Nous allons donc continuer et renforcer si possible nos participations à la CLPE (Commission Locale de Proximité et de l'Environnement) à la coopération avec les associations telles que FNE (France Nature Environnement) AtmoSud (ex AirPaca) ainsi que d'autres associations oeuvrant dans des domaines voisins, telles que celles qui ont participé à Nice Cool & Verte, La Transition Ecologique en Pratique où Daniel Moatti est intervenu à 2 reprises le 14 juin (voir détails sur la Brève de Lympia n° 2019 - 08).



Après seulement 2 ans d'existence, l'ANQAEV est déjà bien connue et surtout reconnue par les institutionnels, et nous devrions nous efforcer d'améliorer notre visibilité par une augmentation sensible du poids de notre association donc du nombre d'adhérents et par des mécanismes complémentaires de recrutement d'adhérents, d'amis et de sympathisants :

- Utilisation des réseaux sociaux
- Rapprochement avec d'autres associations, groupes structurés sur les réseaux sociaux, résidents d'immeubles via leur président de conseil syndical
- Edition et distribution d'un flyer rafraîchi, plus percutant

Il a été proposé et accepté :

- D'allouer un budget d'environ 300 € à la production du nouveau flyer
- D'allouer un budget d'environ 300 € afin de démarrer la présence de l'ANQAEV sur le réseau social adéquat.

Chacun d'entre nous va :

- Communiquer au bureau les noms des présidents de Conseils Syndicaux ou responsables de leur immeuble
- Essayer d'identifier un jeune talent de réseau social afin de nous faire profiter de son savoir faire, moyennant une compensation financière évoquée ci-dessus.
- Communiquer au bureau les noms de responsables d'associations ou de groupes de personnes avec lesquelles une synergie pourrait être mise en place via son leader.

Nouveau statut de **sympathisant d'ANQAEV moyennant une** cotisation annuelle de 5 € par personne pour tout groupe de 10 personnes minimum, rassemblées par un leader qui gèrera l'inscription du groupe (Nom, Prénom, email et tél mobile).

Fin de l'AG vers 19h00 après les dernières discussions et le **Cocktail convivial** très apprécié servi dans la salle de réunion au 1^{er} étage du restaurant la Goélette de 19h00 à 20h00.

=> Afin de rester membres de l'ANQAEV pour la période juin 2019 à mai 2020, les adhérents de l'exercice écoulé (avril 2018 - mai 2018) sont invités à renouveler leur cotisation avant **le 30 septembre 2019**, dès que possible afin de continuer à recevoir automatiquement notre publication "**Brèves de Lympia**".

Une fois encore, nous remercions tous nos adhérents pour leur confiance et leur soutien.

Daniel Moatti
Président de l'ANQAEV

Gérard Bonnes
Secrétaire Général

Pierre Colt
Trésorier